



## PROJET DE REHABILITATION-COMPENSATION DE 68ha de MANGROVES DANS LA ZONE DE KAMSAR, PREFECTURE DE BOKE, REPUBLIQUE DE GUINEE

Financement : GAC (Guinea Alumina Corporation)

Agence d'exécution : GPS-SARL (Geo Partner Service)

Période d'exécution : Juillet 2015 – Juin 2017

Contrat de prestation de services N°9110-PGAP254 LCT-00001, signé le 28 juillet 2015 entre Guinea Alumina Corporation SA (GAC) et Géo Partner Service (GPS-SARL)

### RAPPORT D'ACHEVEMENT



Restaurer/protéger les ressources naturelles et développer des activités économiques qui favorisent la réduction de la pression sur celles-ci et l'amélioration du bien-être aux populations locales, sont des défis que GAC s'est fixé à relever au niveau des Communautés impactées par ses activités en Guinée.

Juillet 2017

## **SOMMAIRE**

### **INTRODUCTION**

#### **I. RESUME DU PROJET ET DES LIVRABLES OBTENUS**

#### **II. REFERENCES DU PROJET**

- 2.1. Contexte et justification :
- 2.2. Objectifs et Résultats attendus de la mission
  - 2.2.1. Objectif général
  - 2.2.2. Objectifs spécifiques
  - 2.2.3. Résultats attendus
- 2.3. Activités prévues dans le projet

#### **III. ACTIVITES DEROULEES ET RESULTATS OBTENUS**

- 3.1. L'animation du lancement et du processus du déroulement des activités
- 3.2. La réalisation des travaux de reboisement de la mangrove
- 3.3. La Conduite du processus de mise en défens
- 3.4. Développement d'AGR et Vulgarisation des TA/CPND
- 3.5. L'organisation du bilan des activités

#### **IV. DIFFICULTES RENCONTREES ET SUGGESTIONS/RECOMMANDATIONS**

- 4.1. Difficultés rencontrées
- 4.2. Suggestions et recommandations

#### **V. CONCLUSIONS GENERALES**

#### **V I. LISTE DES ANNEXES**

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de la réhabilitation/compensation de la zone impactée par l'installation d'un nouveau terminal minéralier destiné à l'exportation de bauxite et d'alumine ainsi qu'un quai à conteneurs dans le port de Kamsar, la société Guinea Alumina Corporation (GAC) avait lancé un appel à soumission, pour laquelle les services du Cabinet d'études GPS avait été retenus pour préparer et exécuter les travaux portant sur le projet de « Réhabilitation-Compensation de 68 ha de mangroves dans la Commune Rurale de Kamsar, Préfecture de Boké, République de Guinée.

Les zones d'intervention, situées dans cette commune, sont : le District de Taïgbé et le Secteur de Taïdy (District de Kamsar centre). Le projet de réhabilitation de mangroves dans les deux zones (Taïgbé et Taïdy) concernées comporte deux (2) phases d'exécution étalées sur une période de deux (2) ans (juillet 2015 – juin 2017). Durant cette période, toutes les activités programmées ont été réalisées sur le terrain, avec un taux d'exécution physique de 100%.

Pour la mise en œuvre des activités, GPS a déployé une équipe terrain du projet, composée de cinq (5) personnes : 1 chef projet chargé de la gestion opérationnelle des activités, 2 techniciens/animateurs de zones, 1 Assistante/Secrétaire et 1 enquêteur. Cette équipe a bénéficié d'un appui systématique des cadres techniques de la Coordination du bureau d'études, pour assurer l'encadrement technique de proximité.

Le projet a également mobilisé plusieurs dizaines d'ouvriers qualifiés et non qualifiés, ainsi que de centaine de tâcherons pour la réalisation des travaux physiques.

Le présent rapport d'achèvement, qui porte sur l'ensemble des activités planifiées et exécutées au titre des deux années du projet, s'articule autour des chapitres suivants :

1. Résumé du projet et des livrables obtenus
2. Références du projet
3. Activités déroulées et résultats obtenus
4. Difficultés rencontrées et suggestions/recommandations
5. Conclusion générale

Certains éléments contenus dans ces chapitres sont soutenus par les articles mis en annexe.

## **I. RESUME DU PROJET ET DES LIVRABLES OBTENUS**

### **Le contexte**

Dans la perspective de poursuivre son projet d'exportation de bauxite à partir de la mine de Sangarédi, Guinea Alumina Corporation (GAC) a sollicité et obtenu du Gouvernement guinéen et de ses partenaires au développement en 2004 un permis de coupe de la mangrove pour la construction de ses installations portuaires dans la Sous-Préfecture de Kamsar. Ainsi, les travaux de pré construction ont été entamés depuis 2005 provoquant la perte d'environ 65 ha de mangroves.

Cet impact avait été identifié et considéré dans le cadre d'une Étude d'Impact Environnemental (EIE) soumise aux autorités guinéennes. Afin de respecter ses engagements pris dans le cadre de l'EIE, GAC a mandaté un expert-conseil (ERM) pour identifier les meilleures options possibles pour la restauration, la réhabilitation ou la compensation des superficies de mangroves perdues. Cette étude a permis de déterminer la meilleure stratégie pour restaurer et compenser la perte du milieu naturel qui tient compte des enjeux environnementaux et sociaux.

Ainsi, les localités de Taïdy et de Taïgbé furent retenues pour la mise en œuvre de ce projet dont le mandat a été confié à un bureau d'étude Guinéen Geo Partner Service (GPS) pour une durée de deux (2) ans (2015-2017).

Les objectifs visés par le projet sont entre autres, le reboisement et la mise en défens de 68 ha de mangrove dont 38 à Taïgbé et 30 à Taïdy, définir et faire adopter la convention de mise en défens des zones reboisées par toutes les parties prenantes, et, Mettre en œuvre des initiatives d'appui aux activités économiques locales pour un gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes fragiles.

### **Livrables obtenus:**

- ✓ 45, 4 ha reboisés en palétuviers (rhizophora), à Taïdy avec un taux de réussite de d'environ 80% à Taïdy soit 161,000 plants transplantés.
- ✓ Elaboration et adoption des documents de mise en défens (convention locale de GRN, Plan simplifié de GRN, feuille de mission des Comités GRN, modèle de délibération pour une mise en défens, fiche d'infraction) des zones reboisées disponibles auprès des communautés, autorités Sous préfectorales et régionales en charge de l'environnement de Boké.
- ✓ Formation, et équipement en vélos (10) des 2 comités de GRN composés chacun de 5 membres dont 2 femmes, pour la pérennisation des acquis ;
- ✓ Construction de Trois (3) fumoirs modernes dont 2 à Taïdy et 1 à Taïgbé munis de fours de type chorkor, au profit des mareyeuses.
- ✓ Aménagement et appui à la mise en valeur de 5 ha de domaines rizicoles dont 3 ha à Taïgbé et 2 ha à Taïdy au profit de 10 ménages;
- ✓ Aménagement de 1,5 ha de périmètre maraicher aménagé, sécurisé et irrigué à l'aide de pompe moderne de type FAPEL pour 25 exploitants dont 4 hommes.
- ✓ Confection sur place et vulgarisation de 500 foyers améliorés de type CBE (Cuiseur à Bois Economes) dont 100% sont utilisés ;

- ✓ Distribution de 256 bâches et formation de 64 femmes sur la technique de production de sel solaire en remplacement de la technique traditionnelle utilisant du bois de mangrove vulgarisée à Taïdy et Taïgbé.
- ✓ Plus d'une centaine d'employés utilisés : Recrutement de 5 employés en plein temps et 7 temporaires dont 2 femmes ont été mobilisés. S'agissant des tâcherons environ 182 composées de 30% de femmes dont 5 ouvriers non qualifiés venus de Kamsar Centre, Taïdy et Taïgbé ont été utilisés pour les travaux de construction, d'aménagement, de ramassage et de transplantation des propagules de palétuviers. Pour le ramassage des propagules 30% de la main œuvre était composée de femmes.

La finalité du projet est de contribuer à briser la spirale de dégradation des écosystèmes de mangrove et préserver celles réhabilitées.

Le projet étant pionnier dans la zone, a réalisé son atelier-bilan de clôture le 30 Juin 2017, tenu à Kamsar à la maison des jeunes réunissant l'ensemble des parties prenantes au projet et la presse guinéenne dont les témoignages recueillis ce jour, aussi bien auprès des bénéficiaires qu'au niveau des services techniques locaux, des autorités locales et du GAC, ont prouvé l'atteinte des objectifs visés et l'engagement citoyen des acteurs.

## **II. REFERENCES DU PROJET**

### **2.1. Contexte et justification :**

Le projet Guinea Alumina Corporation (GAC), dans sa projection de mise en place des installations portuaires comprenant un nouveau terminal minéralier destiné à l'export de bauxite et d'alumine ainsi qu'un quai à conteneurs dans le port de Kamsar, a mené des travaux de pré-construction de ces installations qu'ont impliqués la perte d'environ 68 ha de mangroves au sein de la Sous-Préfecture de Kamsar.

Cet impact a été identifié et évalué dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) soumise par GAC aux autorités guinéennes en 2006. Une des mesures d'atténuation proposées en lien avec la perte de mangroves était de restaurer ou de réhabiliter une zone équivalente de mangrove. Cette mesure a également été confirmée dans le cadre de l'autorisation d'abattage délivrée à GAC par les Services Forestiers de la Préfecture de Boké, qui ont requis le reboisement d'une surface équivalente à la zone de bois défrichée.

C'est dans ce cadre que ERM a été mandaté par GAC en 2013 pour identifier les meilleures options disponibles pour la restauration, la réhabilitation ou la compensation de 68 ha de mangroves dans la zone de Kamsar, en conformité avec la réglementation guinéenne et selon les meilleures pratiques internationales, afin de respecter les engagements pris par GAC dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental réalisée en 2006.

Les travaux de cette étude ont permis de retenir trois (3) options possibles qui furent évaluées sur la base de la compréhension du contexte local et des résultats de l'analyse SWOT (strengths, weaknesses, opportunities and threats) vis-à-vis des enjeux environnementaux et sociaux au niveau des zones de mangroves à Kamsar. Ainsi, la meilleure option correspond à la

réhabilitation de mangroves sur l'île de Taïgbé. Cela permettrait également de protéger les rizières contre les intrusions salines, en créant une zone tampon entre la côte et les zones rizicoles.

Toutefois, l'évaluation préliminaire des zones potentiellement favorables à la restauration a montré que seulement 38 ha seraient disponibles sur l'île de Taïgbé. Il est donc conseillé que GAC combine cette option avec la réhabilitation d'autres zones de mangroves identifiées sur l'île de Taïdy ou dans la zone Ramsar du « Rio Kapatchez », afin de pouvoir restaurer/réhabiliter une surface de 68 ha de mangroves comme demandé par les autorités guinéennes.

Dans les deux cas, un plan d'engagement des parties prenantes doit être développé, afin d'initier un processus de communication et de consultation des autorités guinéennes ainsi que les communautés locales affectées. Ce plan d'engagement des parties prenantes devrait inclure la sensibilisation locale et le développement des compétences, avant le démarrage du programme de réhabilitation.

C'est dans ce cadre que GAC a sollicité les services d'un prestataire dans le domaine de l'environnement, pour réaliser le projet de réhabilitation/compensation de la mangrove à Kamsar, Préfecture de Boké.

Ce projet est basé sur les conclusions et recommandations d'une étude réalisée en Février 2014 par ERM (Environnemental Ressources Management) relative aux possibilités de réhabilitation/compensation de la zone concernée.

Il s'agissait pour le prestataire retenu de proposer une stratégie adaptée au contexte socio-économique local assorti d'un chronogramme détaillé, un cadre logique avec des indicateurs objectivement vérifiables dans le temps ainsi que, les outils techniques nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet. Spécifiquement, il s'agira de faire une proposition technique et financière pour la réhabilitation ou la compensation de 68 ha de mangroves dans la zone de Kamsar, en conformité avec la réglementation guinéenne et selon les meilleures pratiques internationales, afin de respecter les engagements pris par GAC dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental réalisée en 2006.

Le Bureau d'étude Géo Partner Service (GPS) ayant été retenu comme prestataire, s'est engagé sur le terrain depuis juillet 2015 pour exécuter les différents travaux prévus. Cela, pour une période de deux ans (jusqu'en juin 2017), conformément aux conditions et délais contractuels établis.

## **2.2. Objectifs et Résultats attendus de la mission**

### **2.2.1. Objectif général**

Assurer la réhabilitation et la conservation durable de l'écosystème mangrove de la zone portuaire de GAC à Kamsar.

### **2.2.2. Objectifs spécifiques**

- Restaurer 68 ha des forêts de mangroves dégradées dans les îles de Taïdy et Taïgbé, à travers des travaux de reboisement ;
- Mettre en place un mécanisme de conservation durable de l'écosystème mangrove des îles de Taïdy et Taïgbé, à travers une mise en défens de la zone restaurée ;
- Renforcer la protection des zones réhabilitées et conservées, à travers le développement des activités génératrices de revenus et la vulgarisation des technologies alternatives contre les pratiques non durables.

### **2.2.3. Résultats attendus**

- Un état des lieux de la zone d'intervention du projet est réalisé et restitué aux parties prenantes notamment les communautés locales, les autorités sous préfectorales, régionales et le Ministère de l'Environnement ;
- Les communautés riveraines adhèrent totalement à l'action de restauration et de conservation de l'écosystème mangrove;
- Les structures locales de gestion sont mis en place, formés, équipés et fonctionnels;
- 68 ha de mangroves (38 ha à Taïgbé et 30 ha à Taïdy) sont reboisés
- La convention de mise en défens des zones de mangroves réhabilitées, qui engagent toutes les parties prenantes, est établie et mise à disposition du GAC et l'ensemble des acteurs concernés ;
- Un plan de gestion des mangroves restaurées est élaboré en collaboration avec les services guinéens de l'environnement et de la forêt, ainsi que les communautés locales concernées.
- Des Activités économiques identifiées dans le plan de gestion sont mises en œuvre

### **2.3. Activités prévues dans le projet**

- Restauration de 68 ha (30 ha à Taïdy et 38 ha à Taïgbé) de mangroves par le reboisement
- Etablissement de mise en défens de la zone restaurée pour sa protection
- Développement d'AGR (Activités Génératrices de Revenus) et la vulgarisation des TA/CPND (Technologies Alternatives Contre des Pratiques Non Durables) :
  - ❖ Appui à la production du sel solaire sur bâches, à Taïgbé et Taïdy
  - ❖ Appui à l'aménagement et la mise en valeur de 5 ha de domaines rizicoles en zone de mangrove (3 ha à Taïgbé et 2 ha Taïdy)
  - ❖ Aménagement et mise en valeur de 1 ha de domaine maraîcher à Taïgbé  Construction de deux fumoirs modernes (1 à Taïgbé et 1 à Taïdy).
  - ❖ Vulgarisation de 500 foyers améliorés (350 à Taïgbé et 150 à Taïdy).

### III. ACTIVITES DEROULEES ET RESULTATS OBTENUS

Conformément aux différents plannings établis, les activités déroulées et les résultats obtenus, se présentent comme suit :

#### 3.1. L'animation du lancement et du processus du déroulement des activités

Cette activité a été déroulée aussi bien dans le cadre du lancement des opérations auprès des partenaires et acteurs locaux que pendant l'implantation et la réception des différents travaux réalisés dans les zones d'intervention (iles Taïgbé et Taïdy).

Le lancement des activités du projet ont porté sur l'organisation et l'animation des séances de réunions de concertation technique et communautaires. Ces activités ont consisté à la consultation des cadres du GAC et des services techniques centraux (BGEEE), préfectoraux et communaux, à la concertation avec les autorités et cadres administratifs et techniques de la sous-préfecture et la Commune de Kamsar, ainsi qu'à l'information et à la sensibilisation des responsables et populations locales des zones d'intervention. **Au niveau du GAC**

Suite de la formation (induction) sur la santé et sécurité, organisée à l'intention des membres de GPS, comprenant l'équipe chargée de la Coordination du projet et celle de la mise en œuvre opérationnelle des activités sur le terrain, une séance de consultation et de concertation entre les cadres concernés du GAC et du GPS a été organisée au siège du GAC. Cette rencontre a consisté à débattre sur les termes de référence et la méthodologie d'intervention, les activités à entreprendre, les outils/supports et le chronogramme d'intervention sur le terrain, ainsi que sur les engagements contractuels et des procédures à respecter. Elle a permis d'harmoniser la compréhension sur tous ces aspects et les niveaux de responsabilités ont été situés pour la mise en œuvre effective et efficace des activités. Voir la liste des participants en annexe.



Réunion préparatoire des travaux (équipe GAC à gauche et équipe GPS à droite)

### **Au niveau de la Commune de Kamsar**

Inscrit dans le cadre du lancement des travaux, deux réunions ont été organisées :

Une première, tenue le 22 juillet 2015 au siège de la sous-préfecture, a regroupé les autorités locaux et cadres des services techniques préfectoraux, sous-préfectoraux et communaux, ainsi que les représentants du GAC et du GPS. Elle a porté sur la présentation du contexte du projet par le GAC, la présentation des activités à réaliser et la démarche à suivre par GPS, suivies de débats qui ont porté entre autres, sur la compréhension du projet, les niveaux de responsabilité de chaque groupe d'acteurs. Au terme de cette rencontre, il a été recommandé qu'une autre réunion plus élargie aux bénéficiaires soit organisée pour expliquer davantage la genèse et le bien-fondé du projet, afin de favoriser l'adhésion effective de tous. La liste des participants à la réunion se trouve en annexe.



**De gauche vers la droite, les représentants du GAC, les autorités sous-préfectorale et communale, les cadres des services techniques préfectoraux**

Une deuxième réunion, tenue le 6 août 2015 à la mairie de Kamsar, a regroupé les autorités et responsables locaux, cadres des services techniques préfectoraux, sous-préfectoraux et communaux et représentants des bénéficiaires, ainsi que des responsables du GAC et du GPS. Cette rencontre a porté sur la restitution de l'étude qui a recommandé le projet de réhabilitation-compensation des mangroves, par les représentants du GAC, suivie de la présentation dudit projet par GPS. Les explications sur le fondement du projet ont été suffisamment appuyées par les cadres préfectoraux, notamment ceux en charge de l'Environnement et des Eaux et forêts, ainsi que les responsables et bénéficiaires locaux qui ont participé depuis les premiers travaux d'occupation de la zone portuaire à compenser. Les débats qui s'en ont suivi ont permis à chaque groupe de s'exprimer sur son adhésion totale et son engagement à œuvrer pour la réussite du projet. Voir la liste des participants en annexe.



De gauche vers la droite, restitution étude, représentants GAC/GPS, autorités et responsables locaux, cadres services préfectoraux et bénéficiaires

### **Au niveau des villages d'intervention (Taïgbé et Taïdy)**

Aussi bien dans le cadre du démarrage des activités du projet dans les zones d'intervention, qu'à l'occasion d'un lancement et d'une implantation des travaux à réaliser dans chacune de ces zones, des séances d'animation pour l'information et la sensibilisation des communautés bénéficiaires, ont toujours été organisées par l'équipe du projet. Des séances d'animation, appelées réunion-bilan des travaux, étaient également organisées à l'occasion de la réception de chaque ouvrage réalisé. Ces différentes réunions ont régulièrement connu la participation massive des bénéficiaires. Voir certaines listes de participants en annexe.

Le tableau ci-dessous donne la situation des premières séances organisées.

N°	Lieu	Dates	Nombre Participants	Homme	Femme
1	Taïgbé	05/09/2015	45	29	16
2	Taïdy	08/09/2015	28	21	7
3	Kamsar centre avec les déplacés	14/09/2015	19	5	14
4	Taïgbé	11/09/2015	38	27	11
5	Taïdy	15/09/2015	42	33	9



**Séance d'information et de sensibilisation à Taïdy**



**Séance d'information et de sensibilisation à Taïgbé**

Au cours de ces réunions, des explications, entre autres, ont été suffisamment données aux communautés bénéficiaires :

Les mangroves jouent un rôle important : zone de frayeur pour les poissons et les crustacés et sont cruciales pour biodiversité ;

Elles représentent également une zone favorable au développement d'activités génératrices de revenu et de subsistance, notamment la riziculture, la saliculture, la pêche, le fumage du poisson, la cueillette du bois ;

Elles assurent également les services suivants :

Services de régulation :

- Protection des plages et des zones côtières des tempêtes, des vagues et des inondations ;
- Réduction de l'érosion des plages et des sols,
- Stabilisation des terres et piégeages des sédiments,
- Régulation du climat

Services d'approvisionnement ;

- Pêche commerciale et de subsistance,
- Aquaculture ;
- Bois de chauffage ;
- Matériaux de construction ;

Services écologiques :

- Cycles de nutriments
- Zones de reproduction.

En plus des explications sur ces immenses avantages énumérés ci-dessus, de larges informations sur les différentes activités anthropiques pouvant causer des dommages à l'écosystème existant de cette mangrove ont été également données, telles que :

- Le défrichage et la conversion en rizière,
- Le ramassage de bois de chauffe,
- La pollution des eaux induisant la destruction des zones de fraie des espèces. Construction de ports et d'infrastructures maritimes.



**Mangroves détruites sur des rivages à Taïgbé**

Ces exposés, qui ont suscité un grand engouement dans les zones, ont favorisé l'adhésion effective des communautés bénéficiaires des villages concernés. Cela s'est traduit dans chaque zone, par la mise à disposition des animateurs, de la liste des personnes-tâcherons devant participer à la réalisation des travaux de reboisement, de la collecte des propagules à la transplantation.

### **3.2. La réalisation des travaux de reboisement en mangrove**

Cette activité s'est déroulée en deux étapes : Une première étape, en 2015, a connu le reboisement de 30 ha avec l'espèce *Rhizophora*, dont 15 ha à Taïdy et 15 ha à Taïgbé et une deuxième étape, en 2016, qui a connu la réalisation de 30 ha entièrement reboisés en *Rhizophora* à Taïdy.

Le regarnissage a été réalisé pour l'ensemble des reboisements effectués.

#### **Le reboisement des 30 ha au titre de l'année 2015**

Programmés pour son démarrage en début juillet, les travaux n'ont pu se réaliser qu'au mois de septembre 2015. Ce retard a été dû au retard accusé dans la mise à disposition des fonds au compte de l'agence d'exécution GPS.

Les travaux ont mobilisé plus d'une soixantaine de participants locaux, femmes et hommes, recrutés en qualité de tâcherons pour le ramassage de propagules et leur mise à terre (transplantation). Ainsi, pendant un mois d'affiler, environs quatre-vingt milles propagules ont été récoltées et semées sur une superficie minimale de 15 hectares par zone (site).

Pour protéger les plants reboisés contre l'intrusion des embarcations et filets de pêches en période de marées hautes et/ou des vives eaux, des balises de signalisation faites de longue perche en bois munie de petit drapeau de couleur rouge, ont été implantées le long des zones reboisées, en front de mer.

Le tableau ci-dessous donne la situation des travaux de reboisement en 2015

Villages	Surface reboisées	Nombre de sacs vides utilisés	Nombre de propagules semées	Nombre de tâcherons utilisés			Ecartements
				Total	Hommes	Femmes	
Taigbé	15ha	60	82000	35	25	10	2m entre ligne 1m entre plans
Taidy	15,4ha	60	79000	35	26	09	
Total	30,4ha	120	161000	70	51	19	

Les images ci-dessous montrent quelques opérations de reboisement.



**Matériel de reboisement déployé sur le terrain et le conservateur des aires marines protégées au côté des techniciens pour participer aux travaux**



**Propagules collectées, triées et envoyées sur les sites à réboiser**



**Opérations de transplantation**



**Des plants mis à terre**



**Equipes de tâcherons recrutés pour les travaux de reboisement**



**Des balises en perche pour la signalisation contre l'intrusion des pêcheurs dans les zones reboisées en période de marée haute et/ou de vives eaux**

A l'occasion de la réunion-bilan de fin des travaux, une liste provisoire des volontaires devant être constitués en Comité de gestion a été fournie dans chacune des zones par les communautés.



**Reunions-bilans des travaux de reboisement**

### **Le reboisement des 30 ha au titre de l'année 2016**

Les travaux de reboisement de l'année 2016 ont démarré dans un contexte marqué par la disparation des 15 ha reboisés en 2015 à Taïgbé. Ce phénomène a été constaté en début du mois d'août 2016, dans le cadre des travaux préparatoires de cette campagne.

En effet, lors des travaux préparatoires, pendant les visites des sites à reboiser dans les deux villages, qui se sont déroulées en compagnie des responsables et personnes-ressources locaux, il a été observé à Taïgbé, que les 15 ha précédemment reboisés en 2015 ont été détruits par un

phénomène d'ensablement dû à la structure inappropriée des sols reboisés (vasière peu profonde, fortement exposée au risque d'ensablement) et à la topo-séquence. Ce constat a été validé par une équipe conjointe du GAC, de GPS et des Services sous-préfectoraux/communaux de l'environnement et des Eaux et Forêts de Kamsar, qui se sont rendus immédiatement sur le terrain pour vérifier cet état de fait. Il faut rappeler ici que les bandes de terre à reboiser indiquées dans le projet, sont issues des recommandations de l'étude faite par l'ERM.

Cette mission de terrain a été immédiatement suivie par une rencontre de concertation entre les parties prenantes pour trouver des solutions alternatives à cette situation. La rencontre a eu lieu dans la salle de réunion de la mairie de Kamsar le 26 août 2016. Elle a regroupé des conseillers communaux, représentants des communautés villageoises, cadres des services techniques de l'environnement et des Eaux et Forêts de Kamsar, Responsables de GAC et Représentants de GPS. Voir la liste des participants en annexe.

Au terme de la rencontre, les parties se sont accordées et recommandées que, fautes d'un domaine propice et suffisant à Taïgbé, le reboisement envisagé dans ce village soit transféré à Taïdy qui dispose suffisamment de domaines favorables au reboisement prévu, avec une large bande de vasière profonde. A cette même occasion, il a été également décidé et recommandé par les responsables du GAC, que le reboisement des 15 ha perdus ne soient pas repris et que les 23 ha qui doivent être ramenés à Taïdy, soient à 15 ha ; les 8 ha autres seront compensés sur les travaux d'aménagement et de mise en valeur du périmètre maraicher à réaliser à Taïgbé.

C'est dans ce contexte que les travaux de reboisement prévus pour la campagne, se sont déroulés de septembre à octobre 2016, exclusivement à Taïdy, comme suit :

□ **Organisation de la réunion de lancement des travaux :**

Cette réunion d'information et de sensibilisation a eu lieu à Taïdy le 12 août 2016, au niveau de la mosquée du village, après la prière de vendredi.

Elle a regroupée une trentaine de personnes, dont les responsables locaux, la notabilité et une bonne frange de la population active, notamment des jeunes qui étaient là en vacances scolaires. Au cours de cette rencontre, après la séance de sensibilisation sur les objectifs, les enjeux et les effets positifs des travaux, les modalités d'organisation et d'exécution des travaux ont été définies de commun accord avec les parties en présence ce jour.



#### Réunion communautaire de lancement des travaux de reboisement 2016

#### □ Visite de reconnaissance des sites à reboiser :

La visite a eu lieu en deux étapes, à cause du problème de reboisement survenu à Taïgbé : la première étape a eu lieu le 16 août 2016 pour le reboisement des 15 ha initialement prévu cette année à Taïdy et la deuxième étape le 2 septembre 2016 pour le reboisement des 15 ha venant de Taïgbé. Cette visite s'est effectuée en compagnie des responsables locaux et quelques notables et personnes-ressources du village.



Images sur quelques vasières visitées

#### □ Travaux de collecte et transplantation des propagules :

Pour les mêmes raisons susmentionnées, les travaux de collecte et de transplantation (reboisement proprement-dit) se sont également déroulés en deux étapes, : Pour les 15 ha initialement prévu cette année à Taïdy, les travaux ont eu lieu du 3 au 21 septembre 2016, alors que pour les 15 ha de Taïgbé, ces travaux se sont effectués du 27 septembre au 13 octobre 2016.

Pour remplacer les plants manquant du reboisement de l'année dernière et ceux installés cette année, à des endroits où il a été constaté la mauvaise reprise, les travaux de regarnissage ont été effectués du 14 au 17 octobre 2016, à ces différents endroits, sur une superficie de 6 ha.

Pour protéger les plants reboisés contre l'intrusion des embarcations et filets de pêches en période de marées hautes et/ou des vives eaux, des balises de signalisation faites de perche munie de petit drapeau rouge, ont été implantées en front de mer, le long des zones reboisées. Cette campagne a mobilisé 49 tâcherons (liste en annexe), qui ont bénéficié de rémunération pour les travaux de collecte de propagules et de transplantation.

Le tableau ci-dessous donne la situation des travaux de reboisement de 2016

Villages	Surface reboisées	Sacs vides utilisés	Nombre de propagules semées	Nombre de tâcherons utilisés			Ecartements
				Total	Hom.	Fem.	
Taïdy	30 ha	70	180 000 (avec le regarnissage)	49	42	07	2m entre ligne 1m entre plans

Les images ci-après montrent quelques opérations de reboisement.



**Quelques membres des groupes de collecte de propagules et de reboisement**



**Travaux de tri des propagules, reboisement en mangrove et balise installée**

Le tableau ci-dessous donne la synthèse de la situation totale des travaux de reboisement 2015-2016

Année	Villages	Surface reboisées	Sacs vides utilisés	Nombre de propagules semées	Nombre de tâcherons utilisés			Ecartements
					Total	Homme	Femme	
2015	Taïdy et Taïgbé	30,4ha	120	161 000	70	51	19	2m entre ligne 1m entre plans
2016	Taïdy	30 ha	70	180 000 (y compris le regarnissage)	49	42	07	
Total		60,4 ha	190	341 000	119	93	26	
Total reboisé existant		45,4 ha (après deduction des 15 ha perdus, initialement reboisés à Taïgbé en 2015 et 8 ha rajoutés en valeur dans les travaux maraichers)						

### 3.3. La Conduite du processus de mise en défens

Il faut rappeler ici que la mise en défens est l'aboutissement d'un processus d'actions dont chacune constitue une pièce intégrante qui soutient son établissement par un acte de reconnaissance qu'est la convention de mise en défens. Ces actions consistent à produire des éléments annexes à cette convention (Cartes/plans de zones, attestations de cession des domaines, Conventions locales et plans locaux de gestion de ressources naturelles, PV de réunion de concertation et de validation, PV de mise en place et d'équipement des Comités locaux de gestion, etc.), qui justifient la prise en compte de tous les facteurs socio-humains, économiques et environnementaux dans la démarche. La convention de mise en défens et ces éléments annexes constituent le document de mise en défens qui, au terme des travaux, est soumis pour validation à l'ensemble des acteurs concernés, à savoir : les communautés locales bénéficiaires, les services techniques locaux de l'Etat et la collectivité locale (Commune rurale de Kamsar).

Dans le cadre du présent projet, tout le processus de mise en défens, pour la conservation des zones de mangrove restaurées par les reboisements effectués, a été déroulé.

Pour dérouler le processus, les activités suivantes ont été successivement réalisées :

#### a) Etat des lieux de la zone d'intervention

Cette activité a porté sur un diagnostic situationnel rapide des zones d'intervention du projet, réalisé sous forme d'**étude socio-économique** et d'**inventaire des ressources environnementales**.

**L'étude socio-économique** a permis de connaître la monographie de base des deux localités (Taïgbé et Taïdy) concernés, à travers laquelle les potentialités et activités développées dans ces localités, les caractéristiques et préoccupations des populations, ainsi que les contraintes et difficultés, les atouts et opportunités, ont été rapidement identifiées pour conduire au mieux le

processus de mise en défens. Les contenus des questionnaires administrés par les enquêteurs ont été analysés et traités. Les résultats de l'analyse de ces enquêtes ont été utilisés dans le cadre de l'établissement de la convention locale et du plan de gestion des ressources naturelles, qui sont des supports importants pour l'établissement de la convention de mise en défens des zones de mangroves réhabilitées.

Elle s'est déroulée, durant deux semaines, à la suite des premiers travaux de reboisement de 2015. Voir en annexe, les questionnaires et guide d'enquête utilisés lors de l'étude pour la collecte des données sur le terrain.

**L'inventaire des ressources environnementales** a porté sur la faune sauvage, la flore, les espèces halieutiques et les espèces ornithologiques :

**Taïgbé** : île située au sud de Kamsar, est l'un des districts concernés par la perte de mangrove liée au défrichage en 2005 pour la mise en place de la plateforme portuaire du GAC (Guinea Alumina Corporation).

La partie nord de l'île est actuellement occupée par le quai à bauxite de CBG (Compagnie de Bauxite Guinée) et par l'emprise du nouveau quai de GAC. L'implantation de ces infrastructures portuaire de la partie nord de l'île menace fortement la faune et la flore y compris les plaines rizicoles de la communauté.

**Taïdy** : Île représentant un des secteurs du district de Kamsar centre, situé à quelques kilomètres à l'Ouest de la ville principale de Kamsar. Les côtés Sud-est et Sud-ouest de l'île sont fortement menacés par l'érosion côtière. L'implantation des infrastructures portuaires du côté Ouest de Kamsar contribue significativement à l'appauvrissement des sols de l'île. L'abandon de plusieurs rizières dues à l'intrusion saline occasionne naturellement la disparition de l'essentiel de faunes et des flores existantes.

Ces deux Îles connaissent les mêmes réalités fauniques et floristiques.

#### **La flore :**

La Flore est essentiellement dominée par la mangrove le long de toute la côte. Cependant, plus on s'éloigne des côtes, on remarque la présence d'autres espèces floristiques comme des *Elaeis guinéensis* ; *Azzeria africana* ; *Spondias mombin*, *Ficus capensis* et autres. La plupart des arbres fruitiers existe dans l'île de Taïgbé.

Le tableau ci-dessous présente les principales espèces floristiques rencontrées

N°	Genre	Espèce	N°	Genre	Espèce
1	Rhizophora	Harrisonii	13	Ficus	Exasperata
2	Rhizophora	Mangle	14	Ficus	Capensis
3	Rhizophora	Racemosa	15	Parkia	Sp
4	Conocarpus	Erectus	16	Ceiba	Pentandra
5	Avicennia	Germinans	17	Adansonia	Digitata
6	Laguncularia	Racemosa	18	Holarhena	Floribunda
7	Acrostichum	Aureum	19	Entada	Africana

8	Elaeis	Guinéensis	20	Anacardium	Occidentale
9	Spondias	Mombin	21	Accassia	Mangium
10	Dialium	Guinéensis	22	Azadiracta	Indica
11	Terminalia	Sp	23	Diospyros	Mespiliformis
12	Tamaraindus	Indica			

### La Faune :

Bien que la zone soit des îles, avec la présence d'infrastructures minières, il a été observé lors de l'étude, quelques empruntes, entendu quelques vocalisations et même voir physiquement (Observation directe) certaines espèces faunistiques. Le tableau ci-dessous donne les principales espèces faunistiques rencontrées au cours des enquêtes de terrains.

N°	Genre	Espèce
1	Tragelaphus	Scriptus
2	Civectictis	Civetta
3	Chlorocebus	Sabaeus
4	Tryonomis	Swederianus
5	Varanus	Exanthematicus
6	Hystrix	Cristata
7	Ichneumia	Albicauda



Une civette femelle tuée par un jeune pêcheur de Taïgbé

### Les espèces halieutiques :

La mangrove accueille de nombreuses espèces de poissons et de crustacés. Dans les deux villages (Taïgbé et Taïdy) la pêche commerciale et de subsistance constituent les principales activités économiques après la riziculture inondée. Les espèces aquatiques telles que les crabes, les huîtres de palétuvier sont ramassées et consommées localement. Le tableau ci-dessous donne la liste des principales espèces halieutiques trouvées /rencontrées dans les îles de Taïgbé et Taïdy.

N°	Nom français	Nom vernaculaire (local)	
		Soussou	Baga
1	Autolique senegalensis	Komou comou	Komou comou
2	Milai banane	Koli forè	En gbantane
3	La carpe	Kobè	Alembre
4	Autolique nanka	Koncouyé	Koncouyé

5	Autolique gabou	Fouta	Arentche
6	Milai gouri	Sèki	Sèki
7	Le machoiron	Kokounyi	Tmgbentch
8	Le machoiron	Konkoi	Atkek
9	Milai kabote	Kokoly	Derimi
10	Autolique guinéen	Bobo	Atour
11	Gros capitaine	Sanos	Sanos
12	Le sabre	Débélén	Abacar
13	Le hareng	Bonga	Abak
14	La sulire	Gbérigbéri	Den-tem-tem
15	Le Lamentin Sénégal	Koumba	Youbé ka fane
16	La carpe rouge	Wali	Wali
17	Le barakouda	Kouta	Kouta
18	La dorade	Sinapa	Sinapa
19	Le capitaine	N'bofou	Arentch



**Le capitaine (Poison) capturé par un jeune pêcheur de Taidy**

### **Oiseaux :**

Les zones humides constituent un lieu privilégié de refuge des oiseaux. Les principaux oiseaux observés dans la zone sont dans le tableau ci-dessous :

N°	Genre	Espèce	N°	Genre	Espèce
1	Vanullus	Spinus	8	Halcyon	Malimbica
2	Threskiornis	Aethiopicus	9	Egretta	Ardesiaca

3	Pelecanus	Onocretalus	10	Alcedo	Cristata
4	Pandion	Haliaetus	11	Ceryle	Rudis
5	Merops	Persicus	12	Burhinus	Senegalensis
6	Hirundo	Lucida	13	Actitis	Hypoleucos
7	Himantopus	Himantopus			

### **b) Information/sensibilisation des populations bénéficiaires**

Les séances d'information et de sensibilisation des communautés locales, aussi bien sur la nécessité de protéger les mangroves déjà reboisées, que sur l'importance de leur implication dans la réalisation des actions connexes à ces travaux de reboisement, sont régulièrement effectuées à chaque entame de réalisation d'une activité sur le terrain. En effet, lors des différentes réunions communautaires dans les villages d'intervention, les populations locales ont été suffisamment sensibilisées sur le processus et le bien-fondé de la protection des zones réhabilités.

Les femmes, productrices de sels indigènes dans leur ensemble, ont été fortement sensibilisées à cette occasion, aussi bien sur la consommation abusive et anarchique du bois par cette activité que sur les pénibles corvées de bois et les problèmes de santé dus à l'exposition de leur corps au feu.



#### **Corvée de bois et risques de santé à s'exposer au feu pendant la période de cuisson**

Dans chacune des zones, les communautés ont adhéré au processus et se sont engagées à participer aux travaux et à respecter les principes. Cela s'est traduit entre autres, par la délivrance des attestations de cession des domaines reboisés par les responsables locaux, pour la sécurisation de ces domaines. Ces attestations de cession seront intégrées en annexe au document final de convention de mise en défens.



**Réunions communautaires d'information et de sensibilisation**

### **c) Consultations des services techniques préfectoraux et sous préfectoraux**

Les consultations se sont déroulées à l'occasion des réunions de lancement des travaux au niveau de la sous-préfecture et de la commune. L'équipe du terrain du projet s'est également rendu dans les différents services techniques concernés pour échanger avec les cadres.

Les services touchés à cet effet ont été le Service Préfectoral de Développement, la Direction Préfectorale de l'Environnement, les Sections des Eaux et Forêts, de l'Agriculture et de l'Elevage.

La Coordination du projet s'est également rendue à la direction générale du Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale, pour informer et échanger avec les cadres dudit bureau.



**Les cadres des services techniques lors des réunions de lancement du projet**

### **d) Concertations avec les autorités communales et sous préfectorales**

Cette concertation a eu lieu pendant les réunions de lancement des travaux et a touché tous les responsables impliqués (Maire, Conseillers et cadres de l'administration communale pour la

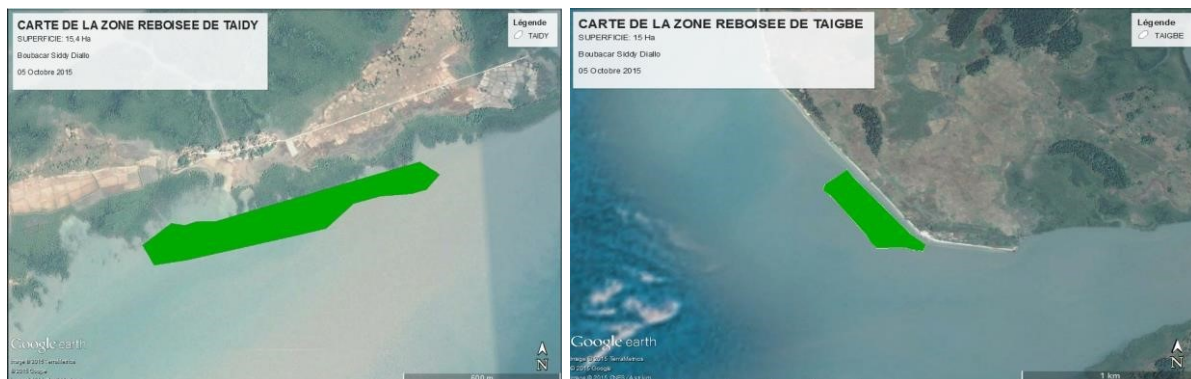
Commune et Sous-préfet, sous-préfet adjoint et cadres techniques de l'administration sous-préfectorale pour la sous-préfecture).



Les autorités communales et sous-préfectorales lors des réunions de lancement du projet

### e) Géoréférencement et Cartographie de la zone réhabilitée

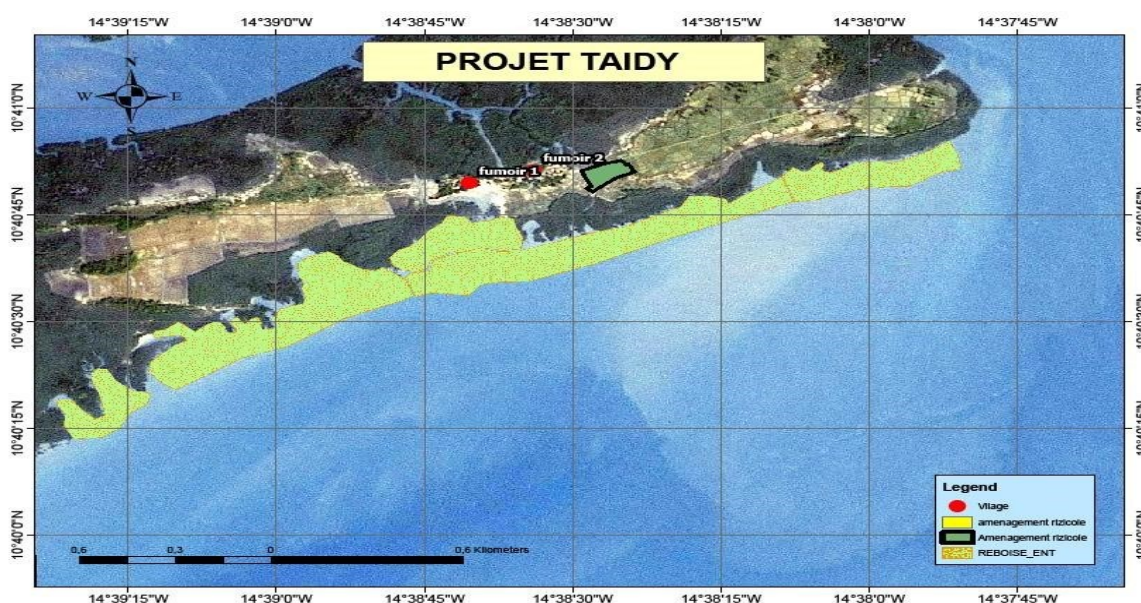
Tous les domaines reboisés ont été Géoréférencés et balisés à l'aide des piquets portant des drapeaux de couleur rouge tel qu'il est indiqué sur les images ci-dessus. Des cartes de chaque zone reboisée ont été produites, au fur et à mesure, à partir des résultats des géoréférencements. Certains ouvrages réalisés ont été également cartographiés et des plans établis. C'est le cas des rizières aménagées.



Cartographies des zones réhabilitées suite au reboisement de 2015



Cartographies des zones réhabilitées suite au reboisement de 2016



Carte indiquant la zone reboisée, l'emplacement des fumoirs et la rizière aménagée à Taïdy

#### f) Mise en place, formation et équipement en mobilité du Comité de GRN

Le processus de mise en place d'un Comité local de gestion par île concernée, a été animé dans chacune de ces zones, sous forme de réunion communautaire, après que tous les travaux soient achevés pour favoriser à ce que chaque groupe d'acteurs/exploitants (pêcheurs, riziculteurs, maraichers, extracteurs de sel, fumeuses de poissons, ...) concernés par les différents travaux réalisés, soient représentés dans le Comité.

C'est ainsi qu'un Comité de cinq (5) membres a été mis en place dans chaque île. Les membres ont été formés et dotés de vélo pour leur mobilité dans le cadre de l'exercice de sa fonction. La formation a porté sur leur feuille de mission et le contenu de la fiche d'infraction. Voir en annexe le PV de constitution de chaque Comité et la feuille de mission d'un Comité.



**Formation des membres des Comités**



**Dotation des membres des Comités en matériel de mobilité (vélos)**

### **g) Préparation et validation des documents de mise en défens**

Les documents de mise en défens portent sur la Convention locale de gestion des ressources naturelles de la zone, le Plan de gestion simplifié des ressources naturelles, le Modèle de délibération pour une mise en défens et le Modèle de fiche d'infraction aux règlements établis pour la mise en défens. Tous ces documents ont été préparés de manière participative et une forte animation a été réalisée sur eux pour favoriser leur appropriation par les communautés elles-mêmes. Il est question que ces documents soient approuvés en assemblée générale communautaire, puis validés par les services techniques de l'environnement et des eaux et forêts, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil communal pour son approbation par délibération de la convention de mise en défens. Les cadres des services locaux concernés ont été préparés à cet effet. Voir en annexe, les documents préparés pour la mise en défens des mangroves réhabilitées.

### **3.4. Développement d'AGR et Vulgarisation des TA/CPND**

Les activités génératrices de revenus (AGR) et les techniques alternatives contre les pratiques non durables (TA/CPND), sont réalisées pour réduire la pression sur les ressources en bois de la mangrove et améliorer les conditions de vie des bénéficiaires.

Entamées à la suite des premiers travaux de reboisement, ces activités réalisées et les résultats obtenus se présentent comme suit :

□ **Vulgarisation de 500 foyers améliorés de type CBE**

500 foyers améliorés du type CBE ont été entièrement diffusés dans les deux zones, en présence des responsables locaux et des représentants du GAC. Cette diffusion a pris trois jours d'activité, compte tenu du nombre important de foyers à distribuer et les enjeux à faire parvenir effectivement aux ayants droits. La séance de vulgarisation a connu une très forte mobilisation des femmes et un grand engouement des communautés bénéficiaires.

Les distributions avaient été toujours précédées de séances d'explication et de démonstration, à l'aide de la fiche-guide préparée à cet effet, sur l'utilité, l'utilisation, l'entretien et les lieux d'approvisionnement en cas de nécessité, de ces fumoirs. Les fiches de réception conçues à cet effet étaient émargées au fur et à mesure de la réception, par chaque femme bénéficiaire.

Il est à noter qu'une catégorie, en nombre réduit, de gros gabarit de CBE, destinée aux cuissons pour les cérémonies sociales, récurrentes dans les villages et qui constituent une grande part de consommation de bois de chauffe, faisait également partir des foyers distribués dans les localités. Celle-ci a été proposée par des autorités locales et populations bénéficiaires lors des réunions de lancement du projet à Kamsar.



**Foyers et accessoires en stock dans les deux zones avant distribution**



**Séances d'information et de démonstration à Taïdy**



**Remise de foyers à Taïgbé**



**Remise de foyers à Taïdy**

□ **Construction de fumoirs modernes de type chorkor**

Les travaux de construction des fumoirs ont démarré par des réunions communautaires de lancement et d'implantation des travaux, à l'occasion des quelles, les populations sont informées et sensibilisées sur des dits travaux. Au niveau de toutes les deux localités, ces réunions ont connu une forte participation des communautés bénéficiaires. Voir image ci-dessous.



**Réunion de lancement de la construction des fumoirs de Taïdy**

Il était prévu qu'un fumoir soit réalisé dans chacune des deux zones d'intervention ; cependant, il est à signaler à ce niveau qu'un fumoir a été réalisé dans le district de Taïgbé, alors qu'à Taïdy, à la sollicitation des communautés locales et de leurs responsables, GPS a déployé des efforts pour ramener à deux fumoirs, pour des raisons liées à une situation conflictuelle latente entre les deux villages qui composent ce secteur. Cela a été soulevé lors de la réunion de lancement des travaux, au cours de laquelle il a été effectivement révélé, avec insistance, l'existence d'une rivalité entre les deux communautés du secteur de Taïdy, qui risquerait

d'empêcher, une fois le fumoir installé dans un des villages, que les membres de la communauté de l'autre village ne puisse pas l'utiliser.

A cet effet, tenant compte et respectueux des enjeux sociaux qui découleraient de la réalisation de toute action sur le terrain, le GPS, sur la base de cette sollicitation dûment écrite et dans le souci de préserver la quiétude sociale trouvée sur place, a accepté de réaliser deux fumoirs à Taïdy, malgré les coûts supplémentaires que cela a eu à engendrer à la charge du Bureau d'études.

Par ailleurs, il est à noter également que pour sécuriser les domaines mis à disposition par les propriétaires des fonciers, il a été exigé que des attestations de cession soient délivrées. Ce qui fut fait. Les lettres de sollicitation et les attestations de cession des domaines, ainsi établies, seront annexés au document de convention de mise en défens.

La réalisation de ces fumoirs a connu un grand engouement et une forte implication des populations bénéficiaires. C'est le cas notamment des femmes usagers de ces ouvrages. L'utilisation de la main d'œuvre locale non qualifiée dans les travaux de tâcheronnage a été également bien appréciée par les communautés, pour avoir eu de cela des modestes revenus supplémentaires pour les besoins quotidiens.

La réception des ouvrages a connu la participation des représentants du GAC (la chargée des relations communautaires à Kamsar et un des responsables du département environnement), des responsables locaux et une forte mobilisation des populations locales bénéficiaires, notamment les femmes. Cette réception a été sanctionnée par la délivrance des PV de réception établis à cet effet



**Les deux fumoirs de Taïdy**

**Le fumoir de Taïgbé**



**Visites des fumoirs avant leur remise**



**Remise des clefs des deux fumoirs de Taïdy par le représentant du GAC, au Chef de secteur et aux deux responsables représentantes des femmes de la localité**

Dans les deux villages, les femmes expriment leur très grande satisfaction pour ces deux technologies apportées. Cependant, A Taïdy, les fumoirs installés et les foyers améliorés qui ont été diffusés, sont en train d'être intensément utilisés par les femmes usagères. Les seules difficultés exprimées par elles, est que les bâtiments des fumoirs soient exigus ; ce qui provoque des étouffements par la fumée, et le nombre de fumoirs réalisés soit petit par rapport au besoin réel. L'engouement est tel qu'elles sont obligées de se rendre très matinalement vers ces fumoirs pour se faire de la place, parce que l'occupation des fours est effectuée au fur et à mesure des arrivées.

Cependant, à Taïgbé le fumoir a été jusqu'ici très peu utilisé sinon même laissé à l'abandon et les responsables locaux interpellés n'ont pu corriger cela.



**Fumoirs de Taïdy en intense exploitation par les femmes**

□ **Aménagement et appui à la mise en valeur de 5 ha de domaines rizicoles**

Dans le cadre de cette activité, au-delà des résultats prévus (5 ha dont 3 ha à Taïgbé et 2 ha à Taïdy), environ 5 ha ont été aménagés à Taïgbé avec un impact des digues de protection réalisées contre l'intrusion saline sur une superficie d'environ 10 ha des plaines environnantes. A Taïdy, l'aménagement a été effectué sur les 2 ha prévus.

Le choix des sites est revenu aux exploitants de commun accord avec les responsables locaux, lors des réunions préalables d'animation suivies des visites de prospection des sites, pour le lancement des travaux. Il faut indiquer que les travaux d'aménagement ont porté sur la construction de digues, le casingage et la pose des tuyaux.



**Digues de protection avant aménagement**

### Les mêmes digues de protection après aménagement



### Quelques images des travaux d'aménagement à Taïgbé et Taïdy

Des points géo-référencés des rizières aménagées par zone:

Zone	N°	X	Y
Taïgbé 28 P	166	0542893	1174735
	167	0542684	1174766
	168	0542712	1174638
	169	0542533	1174577
	170	0542547	1174453
	171	0542816	1174466
Taïdy (non finalisé)	147	0539220	1180716
	148	0539252	1180626
	149	0539450	1180725

Quant à leur mise en valeur, les semences prévues ont été distribuées aux familles-exploitants concernées. Les travaux de production en pépinière ont été effectués avec un encadrement technique de proximité. La distribution des semences a été suivie de la mise à disposition des sacs vides destinés pour la récolte de la production. Le tableau ci-dessous indique les familles-exploitants bénéficiaires directs :

N°	Zone	Responsable familles-exploitants bénéficiaires
01	Taïgbé	Youssouf Copa BANGOURA
02		Souleymane BANGOURA
03		Malien BANGOURA
04		Oumar Elga BANGOURA
05		Kibongué BANGOURA
06		Marie BANGOURA
07	Taïdy	Naby BANGOURA
08		Alpha CAMARA
09		Naby Malé KEITA
10		Mayeni CAMARA

Une bonne partie des rizières aménagées ont pleinement produit et les récoltes ont démarré depuis la fin du mois de novembre 2016. Voir ci-dessous quelques images.



**Digues aménagées**



**De gauche à droite : Repiquage en pépinière, rizières en production a Taïgbé et à Taïdy**

Cependant, il faut faire remarquer qu'à Taïgbé, pendant la période des vives eaux de la journée de 17 septembre 2016, les grandes vagues ont fait céder quelques endroits de la digue de protection, entraînant une intrusion d'eau de mer dans les casiers de la première partie des zones aménagées. Cela a occasionné la destruction de tout le riz repiqué dans ces casiers, ainsi que la pépinière de cette partie.



**Conséquences de la remontée saline du 17 septembre : digue cassée et production détruite**

□ **Aménagement et appui à la mise en valeur de 1 ha de domaine maraîcher à Taïgbé**

Cette activité, entamée depuis décembre 2016, a porté sur une superficie de 1,5 ha au lieu de 1 ha initialement prévu dans le projet, pour compenser les 8 ha devant être réalisés dans le cadre du reboisement ramené à Taïdy.

La première étape des travaux, a consisté à réaliser les travaux d'aménagement de surface (défrichage, planage, endiguement) et de sécurisation par la mise en place d'une clôture grillagée sont déjà achevés. Ces travaux avaient pris plus de temps que prévu à cause de certaines difficultés rencontrées sur le terrain :

- La mobilisation des bénéficiaires pour organiser la réunion communautaire d'information et de sensibilisation, en présence des représentants de GAC, dans le cadre du lancement des travaux, a connu assez de difficultés, notamment pour avoir la participation importante des femmes qui étaient les plus concernées par l'activité. Leur indisponibilité a entraîné plusieurs rappports de la réunion ;
- L'identification du site favorable a été un goulot d'étranglement. En effet, aucun terrain dégagé pour la superficie indiquée du périmètre à aménager n'a pu être obtenu dans la zone. Cette recherche et la négociation avec les propriétaires, ont également occasionné des retards. Il était alors impossible d'éviter de se rabattre sur des domaines à très hautes friches en palmeraies ;



**L'état du domaine maraîcher choisi avant aménagement, totalement en friche.**

- Les travaux de défrichage des grands palmiers qui s'y trouvaient et de nettoyage systématique, ont également été d'un long labeur. En effet, il a été difficile d'avoir une

main d'œuvre stable, notamment pour les travaux de tâcheronnage (défrichage et clôture). Il faut reconnaître que les travaux étaient très immenses, par rapport à ce qu'on croyait être.



**Domaine en cours de défrichage/nettoyage et implantation des poteaux**

Le site a été proprement nettoyé, nivelé et sécurisé par une clôture grillagée. A cause de la forte salinité du sol dans la zone, les poteaux prévus en cornière de fer ont été remplacés par des grosses tiges de palmiers, malgré le coût plus élevé que cela a engendré.

Tous les travaux d'aménagement de surface et de sécurisation du domaine, ainsi que de l'aménagement des points d'eau, qui porte sur l'installation de deux puits maraichers busés munis de pompe FAPEL et l'aménagement des retenues d'eau, ont été réalisés dans le respect de l'art.



**Domaine maraîcher aménagé et sécurisé en clôture grillagée**

Le petit outillage (arrosoirs, brouettes, pelles, râteaux, seaux, houes, coupecoupe) et les équipements de protection individuelle (gants, bottes, lunettes, cache-nez) ont été également livrés aux bénéficiaires. Il est attendu que la construction des ouvrages soient achevés pour procéder à la mise en disposition des exploitants bénéficiaires, du petit outillage, des équipements de protection individuelle et du premier lot de semences, à l'occasion de la réception des travaux prévus d'ici la fin du mois d'avril.



**Remise du petit outillage et équipements de protection individuelle**

## □ Appui à la production du sel solaire sur bâche, à Taïgbé et Taïdy

La Préparation de la campagne salicole portant sur la production du sel solaire sur bâche dans les zones de Taïdy et Taïgbé, a été entamée comme d'habitude, par la tenue de la réunion communautaire de lancement des travaux dans chacune des deux villages. Ces rencontres ont connu la présence des représentants du GAC et des responsables locaux des villages, ainsi que la participation massive des populations locales, notamment les femmes bénéficiaires.



**Réunion de lancement des travaux de production de sel solaire à Taïgbé**

Les échanges ont été très fructueux. Ils ont porté en grande partie sur des préoccupations des femmes, notamment la protection des domaines de production de sel contre l'intrusion des eaux de mer salées, le post récolte (commercialisation de la production obtenue). Cette rencontre a pris fin par l'établissement de la liste provisoire des femmes volontaires à participer à l'action, sur la base d'équité et d'inclusion de tous les secteurs du District.

A Taïgbé, où la production de sel est plus rependue et où il fallait effectuer plus d'encadrement, il a été d'abord question de démarrer les travaux par la réfection d'une large bande de digue qui avait cédé auparavant pour protéger aussi bien les zones importantes de récolte de la terre salée et les espaces destinés à la pose des bâches. Chose qui n'était pas prévu dans les travaux, mais qui a été soumise comme condition de participation aux travaux par les populations lors de la réunion de lancement. Ce travail a pris non seulement assez de temps, occasionnant un retard considérable dans le déroulement de la campagne, mais aussi de l'investissement supplémentaire non prévu dans le budget programmé.



#### **Travaux de réfection de la digue de protection des zones de production de sel**

Pour le déroulement des travaux proprement-dits de production de sel sur bêche, tout le matériel a été d'abord mis à la disposition des productrices qui se sont inscrites volontairement sur les listes établies à la suite de la réunion de lancement. L'encadrement technique a été assuré durant toute la période de mi-mars à fin avril 2017. Des 80 femmes finalement inscrites pour la production, dont 50 femmes à Taïgbé et 30 femmes à Taïdy (voir les listes en annexe), seulement 64 femmes, dont 44 à Taïgbé et 20 à Taïdy, ont finalement participé aux travaux. Chacune d'elles a pu poser et produire sur 4 baches de 1,80mx4m chacune. Donc 256 baches ont été posées pour l'ensemble de la production, dont 176 baches à Taïgbé 80 baches à Taïdy. Les pesés sont en cours pour déterminer la quantité de sel produit dans le cadre de l'appui.

Le tableau ci-dessous donne la situation des productrices et des baches posées, par village et par site de production

<b>Villages</b>	<b>Site</b>	<b>Nombre de productrice</b>	<b>Nbre de baches installées</b>
Taïgbé	Kasmani	4	16
	Faré dhéra	3	12
	Faré kouï	10	40
	Kassoussou	3	12

	Singuiné	11	44
	Bananikafté	13	52
Total Taïgbé		44	176
Taïdy	Taïdy centre et périphérie	20	80
Total (Taïgbé + Taïdy)		64	256

Quelques images ci-dessous montrent le processus de production du sel solaire sur bâche, sous l'encadrement des agents de terrain du projet



**Distribution des matériels de travail à Taïgbé et Taïdy**



**Séances de formation-apprentissage des productrices**



**Filtre pour recueillir la saumure (eau avec une forte teneur en sel) et bâche posée par des productrices encadrées**



**Le suivi du processus de cristallisation du sel sur les bâches par les productrices elles-mêmes.**



**Du sel récolté de la production solaire sur bâche**

Le manque d'engouement occasionné, selon certaines femmes des deux villages, par la faible valeur commerciale du sel solaire par rapport au sel de cuisson et surtout le retard causé par les travaux préalable de réfection de la digue de protection, ont été la base du faible niveau de production enregistré au cours de cette campagne. Toutefois, il y'a lieu de se féliciter, dans la mesure où le résultat attendu prévoyait 180 bâches posées, alors qu'au final, il y a eu 256 bâches posées, environ le double de la prévision.

### **3.5. L'organisation de la réunion-bilan du projet**

Dans le cadre de la clôture du projet, une réunion regroupant l'ensemble des parties prenantes au projet, a été organisée dans la journée du 30 juin 2017 à Kamsar, pour faire le bilan des activités réalisées.

Initialement prévue dans la salle de réunion de la Mairie de Kamsar, cette réunion s'est finalement tenue dans la salle de conférence de la maison des jeunes de Kamsar. Elle a connu la présence de 53 participants, femmes et hommes, composés des Autorités locales (sous-préfectorale et communale), des Représentants du GAC, des cadres des services techniques préfectoraux, sous-préfectoral et communal de Kamsar, des responsables locaux de Taïgbé et de Taïdy et des membres de l'équipe du projet représentants GPS, ainsi que de la presse publique et privée.



**Des participants à l'atelier bilan du projet**

Après l'ouverture de la rencontre par l'autorité communale, la présentation des contextes de la rencontre et celui du projet par un des représentants du GAC, suivie de la présentation sur le déroulement du projet, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les recommandations pour la pérennisation des acquis, par le Chef de l'équipe du projet, la parole a été donnée à tour de rôle aux bénéficiaires et aux services techniques, pour s'exprimer sur leur participation aux travaux, donner leurs appréciations sur les résultats et faire des propositions pour la préservation des acquis.

Les témoignages exprimés et les exposés effectués par ces derniers, ainsi que par les représentants du GAC et les autorités locales pour les mots de la fin, ont ressorti à l'unanimité que les résultats ont été très satisfaisants, aussi bien dans la conduite des activités à travers l'implication des bénéficiaires à toutes les étapes du processus, que par la qualité des travaux réalisés. Des préoccupations suivantes, auxquelles ils demandent l'appui du GAC, ont été exprimées par les bénéficiaires : manque d'eau potable dans leurs localités, désenclavement des villages, Echecs des productions dans les domaines rizicoles aménagés.

Le bureau d'étude GPS et son équipe du projet ont été vivement félicités et remerciés à cet effet. Il a été finalement demandé aux cadres des services techniques représentant d'accompagner, avec l'appui du GAC, la finalisation de l'adoption des documents de mise en défens par les communautés locales et le Conseil communal. C'est sur ces mots que l'atelier a pris fin aux environs de 13h30 de cette journée.



**Exposés des représentants du GAC et des cadres des services techniques locaux**



**Témoignages des bénéficiaires**

## IV. DIFFICULTES RENCONTREES ET UGGESTIONS/RECOMMANDATIONS

### 4.1. Difficultés rencontrées

Les difficultés ont différé d'une période à une autre et en fonction de chaque type des travaux à réaliser. Elles ont cependant été surmontées en général par l'équipe du projet. Ces quelques principales difficultés se traduisent comme suit :

- ✓ le retard dans le paiement des factures, qui affecte le plus souvent le déroulement des travaux, compte tenu de leur caractère saisonnier ;
- ✓ la gestion délicate de la plupart de main d'œuvre locale utilisée dans les zones d'intervention, notamment à Taïgbé, à cause de leur forte mobilité sur Kamsar centre ;
- ✓ l'éloignement des endroits abritant les semenciers de rhizophora des zones à reboiser, a entraîné des difficultés dans la collecte des propagules très éloignés des zones à reboiser.
- ✓ les contraintes du milieu lié à l'inexistence des matériaux de construction sur place et des difficultés d'accès dans ces localités, qui se fait uniquement par voie fluviale, ont été subies. Les travaux de manutention sont également pénibles par le fait que les quais soient très éloignés des lieux où doivent se réaliser les ouvrages. A cela s'ajoute la quasi-inexistence de l'eau à utiliser pour les travaux de construction. Ce qui a toujours amené à prendre de l'eau à partir de Kamsar centre pour faire traverser vers les îles concernées.



Le seul point d'eau de Taïdy, situé à environ 200 m du premier chantier



Pénurie d'eau et conditions de travail difficile du sol

## 4.2. Suggestions et recommandations

Pour corriger les faiblesses, les suggestions et recommandations suivantes sont formulées :

- ✓ Mettre à disposition des fonds à temps opportun, pour éviter tout manquement lié au retard dans l'exécution des travaux ;
- ✓ Assurer l'implication davantage du service en charge des relations communautaires du GAC dans la communication sur les activités du projet ;
- ✓ Assurer le suivi périodique par le service en charge du département de l'environnement du GAC, et assurer davantage la participation des services techniques déconcentrés à ce suivi.

## V. CONCLUSION GENERALE

Les différents travaux réalisés ont suscité un grand engouement dans les différentes communautés concernées par le projet. Cela a été rendu effectif grâce à la démarche participative et inclusive des différentes couches sociales, notamment les femmes, qui supportent les plus grandes charges dans ces milieux difficiles, ainsi que les jeunes pour les différents travaux de main d'œuvre rémunérée qu'ils ont accompli dans la réalisation des travaux.

La réalisation des fumoirs a particulièrement susciter de l'engouement chez les couches vulnérables que sont les femmes qui supportent les plus grandes charges dans ces milieux difficiles et les jeunes garçons qui subissent d'énormes pertes de poissons frais qu'ils pêchent, à cause de manque de moyens de conservation appropriés. La mise en fonctionnalité de ces fumoirs, en plus de la diffusion des foyers améliorés, qui est venu s'ajouter à cela, contribuera à coût sûr, à la réduction de l'utilisation du bois de mangrove comme bois de chauffe dans ces zones. Ces fumoirs modernes, ainsi que les CBE vulgarisés par le projet, étant les toutes premières technologies du genre dans ces localités, les impacts sociaux qui vont en découdre, grâce aux séances d'information et de sensibilisation qui ont accompagné le processus, engendreront des effets positifs sur la réhabilitation et la conservation de l'environnement de mangroves.

Les aménagements rizicoles et maraichers, ainsi que les appuis de mise en valeur de ces aménagements, contribueront certainement à l'amélioration de l'autoconsommation et des revenus des bénéficiaires, grâce à la vente du surplus de production, si les aménagements continuent à être suffisamment renforcer. Par ailleurs, la production solaire du sel sur bêche mérite d'être encouragée eu égard à l'intensité de la production par cuisson du sel dans la zone et le phénomène de destruction à l'environnement que cela cause aux écosystèmes existants. Il y a lieu donc d'accentuer la sensibilisation et mettre en place des mesures d'accompagnement qui peuvent encourager à la pratique de production solaire du sel.

Les services techniques locaux de l'Etat et ceux concernés au niveau du GAC, sont ainsi interpellés pour la poursuite des actions de communication et d'encadrement technique de proximité, afin de garantir la pérennité des travaux réalisés.

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste de personnes clé ayant participé au lancement à Taïgbé et Taïdy

Annexe 2 : Liste des personnes ayant appuyé les techniciens du projet pour faciliter l'exécution des travaux

Annexe 3 : Liste des tacherons pour l'aménagement des domaines rizicoles

Annexe 4 : Liste des participants à la réunion du 26 août 2016

Annexe 5 : Listes des tacherons utilisés pour le reboisement de 2016

Annexe 6. Listes des femmes bénéficiaires pour la production solaire de sel solaire sur bâche.

Annexe 7 : Programme réunion-bilan du projet

Annexe 8 : Documents préparés pour la mise en défens

### Annexe 1 : Liste de quelques personnes clé ayant participé au lancement à Taïgbé et Taïdy A Taïgbé

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Contacts
1	Bangoura Aboubacar Django	Président du District	666380285
2	Bangoura Ansoumane	Résident	
3	Bangoura Ansoumane	Résident	
4	Bangoura Naby Laye	Résident	664 81 72 80
5	Bangoura Oumar Batchily	Résident	621 90 92 59
6	Camara Aboubacar Colmar	Résident	
7	Bangoura Manguetamou	Résident	
8	Bangoura Mamadou Kalé	Résident	
9	Camara Joseph	Résident	
10	Bangoura Mamadou	Résident	
11	Camara Ousmane	Résident	
12	Camara Aboubacar	Résident	
13	Bangoura Mamadou	Résident	
14	Bangoura Bocaréba	Résident	
15	Bangoura Mamadou	Résident	
16	Bangoura Louis	Résident	
17	Keita Mohamed	Résident	

18	Bangoura Mamadou Kimbongué	Résident	
19	Bangoura Léonce Sépéné	Résident	
20	Bangoura Youra	Résident	
21	Bangoura Naby	Résident	
22	Keita Amadou	Résident	
23	Camara Lamine	Résident	
24	Bangoura Abraham	Résident	
25	Bangoura Seydou M .K	Résident	
26	Bangoura Amadou	Résident	
27	Bangoura Edmon	Résident	
28	Bangoura Bangaly	Résident	
29	Bangoura Ismael	Résident	
30	Bangoura Joseph	Résident	

#### A Taidy

N°	Noms et Prénoms	Fonctions	Contacts
1	Bangoura Abdoulaye Arafan	Chef Secteur	662 9472 28
2	Camara Alpha	Chef secteur Adj	662 21 14 93
3	Camara Fodé	Cultivateur	666 84 09 55
4	Keita Mangué Tann	Résident	664 68 01 96
5	Bangoura Faya	Résident	664 52 50 41
6	CAMARA Boubacar	Résident	
7	Bangoura Naby	Résident	
8	Keita Kerfala	Résident	
9	Camara Bangaly	Résident	
10	Camara Kanfory	Résident	
11	Bangoura Amara	Résident	
12	Camara Sékou	Résident	
13	Bangoura Demba	Résident	

14	Bangoura Kandé	Résident	
15	Keita Abdoulaye Flavien	Résident	
16	Camara Sekou	Résident	
17	Bangoura Alpha	Résident	
18	Bangoura Ibrhima	Résident	
19	Camara Maya	Résident	
20	Doumbouya Mamata	Résident	
21	Keita Sana	Résident	
22	Camara Marlin	Résident	

**Annexe 2 : Liste des personnes ayant appuyé les techniciens du projet pour faciliter l'exécution des travaux**

N°	Noms et Prénoms	Fonctions
1	Sylla Tidiane	Maire de la Commune Rural de Kamsar
2	Bangoura Amara	Conseil du Maire et Président du District de Kamsar centre
3	Diallo Safiatou	Chargé de la relation communautaire de GAC à Kamsar
4	Camara Moustapha	Chargé de relation des parties prenantes GAC à Kamsar
5	Barry Mamadou Samba	Big manager GAC Tinguilinta
6	Barry Abdoulaye	Chargé du suivi-évaluation GAC
7	Bangoura Mandiou	Représentant des déplacés Kamsar Centre
8	Bangoura Fodé Bouya	Cantonement Forestier Kamsar
9	Diallo Illias	Conservateur de l'aire marine protégé Kapatchez
10	Tolno Alphonse	Conservateur Adjoint AMP Kapatchez
11	Camara Morlaye Fodé	Coordinateur du Port de Pêche port Néné
12	Camara Fodé Berété	Chef de port Néné
13	Bangoura Guillaume	1° Représentant des déplacés Taigbé
14	Bangoura Nazi Boni	2° Représentant des déplacés Taigbé

**Annexe 3 : Liste des tacherons pour l'aménagement des domaines rizicoles A Taïdy**

N°	Prénoms	Nom
1	Alpha	Camara
2	Naby	Bangoura
3	Kerfala	Keita
4	Bangaly	Camara
5	Kanfory	Camara
6	Amara	Bangoura
7	Sekou	Camara
8	Demba	Bangoura
9	Kandé	Bangoura
10	Abdoulaye Flavien	Keita
11	Sekou	Camara
12	Alpha	Bangoura
13	Ibrahima	Bangoura
14	Sana	Keita
15	Marlin	Camara
16	Boubacar	Camara
17	Mangué Tann	Keita
18	Fodé	Camara
19	Naby Malé	Keita
20	Ana Seydou	Camara

**A Taïgbé**

N°	Prénoms	Nom
1	Seydou K.	Bangoura
2	Amadou	Bangoura
3	Edmon	Bangoura
4	Bangaly	Bangoura
5	Ismael	Bangoura
6	Joseph	Bangoura
7	Louis	Bangoura
8	Mohamed	Keita
9	Mamadou Kibongué	Bangoura
10	Léonce Sépéne	Bangoura
11	Youra	Bangoura
12	Naby	Bangoura
13	Amadou	Keita
14	Lamine	Camara
15	Mamadou	Bangoura
16	Bocareba	Bangoura
17	Aboubacar	Bangoura
18	Ousmane	Bangoura
19	Mamadou Kalé	Bangoura
20	Manguetamou	Bangoura
21	Aboubacar Colmar	Camara

22	Naby laye	Bangoura
23	Lansana Deka	Bangoura
24	Issiagua Togba	Bangoura
25	Souleymane	Bangoura
26	Aboubacar Wacria	Bangoura
27	Alpha Nazi	Bangoura
28	Idrissa Bangaly	Bangoura
29	Jean Louis	Bangoura
30	Sanah	Nandjala

#### **Annexe 4 : Liste des participants à la réunion du 26 août 2016**

<b>N°</b>	<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Structure/Fonction</b>	<b>Contact</b>
01	André PIETERS	GAC-Environnement	628 91 31 64
02	Abdoulaye BARRY	GAC-Environnement	623 23 80 17
03	Moustapha CAMARA	GAC-Communautaire	623 23 81 01
04	Mamadou Samba BARRY	GAC-Projets communautaires	623 23 80 31
05	Souleymane BALDE	GPS-Chef projet	628 10 10 75
06	Salematou Tombo SYLLA	GPS-Assistante/Secrétaire	664 20 47 98
07	Sekou KEITA	Eaux et Forêts	621 42 30 64
08	Fodé Mamoudou TOURE	Chef cantonnement Adjoint	666 46 25 15
09	Mohamed 1 BANGOURA	Chef Section Environnement	664 62 24 96
10	Bamako SIDIBE	Stagiaire Environnement	666 63 26 43
11	Aly KEITA	Conseiller Agricole	666 09 77 78
12	Naby Laye CAMARA	Agent Conservateur	624 72 34 12
13	Sidy TOURE	Agent Conservateur	620 03 10 14
14	Mory KOULIBALY	Agent Conservateur	622 52 13 52
15	Elhadj Bella BAH	Conseiller communal	628 78 40 77
16	Elhadj Sana MANET	Conseiller communal	664 55 95 75
17	Boubacar CAMARA	Conseiller communal	666 31 50 45
18	Amadou Safayou DIALLO	Conseiller communal	622 00 08 01
19	Robert Ibaro BANGOURA	Receveur communal	664 22 93 81
20	Ousmane KEITA	Citoyen	664 57 93 00

## Annexe 5. Listes des tâcherons utilisés pour le reboisement de 2016 Première étape

No	Prénoms	Nom
1	Anssoumane n'gorè	Camara
2	Alpha	Keita
3	Alpha	Keita
4	Ana seydou	Camara
5	Binty	Keita
6	Djibril maya	Camara
7	Destin	Bangoura
8	Daouda	Bangoura
9	Fodé discuté	Camara
10	Fatoudy	Keita
11	Hariette	Bangoura
12	Issiaga	Bangoura
13	Lamina	Camara
14	Petit mandjè tanou	Bangoura
15	Mayinou	Keita
16	Mayéni	Cmara
17	Youssouf	Bangoura
18	Yakouba	Camara
19	Abdoulaye faya	Bangoura
20	Amadou	Keita
21	Fassinè bouka	Camara
22	Jean	Keita
23	Mamadouba	Bangoura
24	Yaya	Keita
25	Younoussa	Bangoura

### Deuxième étape

N°	Prénoms	Noms
1	Amara	Camara
2	Ibrahim	Keita
3	Mohamed Alberto	Bangoura
4	Awhi	Bangoura
5	Laye Masta flo	Camara
6	Papa	Keita
7	Ana Seydou	Camara
8	Mouspha Destin	Bangoura
9	Sekou Kalvero	Camara
10	Mohamed Léon	Keita
11	Alpha Seperé	Camara
12	George Kaleket	Bangoura

13	Bokare Santana	Bangoura
14	Fodé Makol	Bangoura
15	Alpha Kampelet	Keita
16	Yansané	Bangoura
17	Sekou	Keita
18	Kadiza	Bangoura
19	Mama Nancy	Bangoura
20	Amara	Bangoura
21	Waloumbè	Camara
22	Sekou Backy	Keita
23	N'Faly	Keita
24	Flavien	Keita

**Annexe 6. Listes des femmes bénéficiaires pour la production solaire de sel solaire sur bâche. a) Taïgbé**

N°	Noms	Prénoms
1	Keita	Marie Jane
2	Bangoura	Betty
3	Camara	Bintiya
4	Bangoura	Bintiya Pélé
5	Bangoura	Habibatou
6	Bangoura	Fatou Malien
7	Bangoura	Hadja Maimouna
8	Bangoura	Adama Sata
9	Bangoura	Aissata Bebe
10	Bangoura	Ami Fazo
11	Bangoura	Damayé
12	Bangoura	M'Balial
13	Camara	Fatou
14	Camara	Mafeindé
15	Camara	Kadiatou Idiamine
16	Bangoura	Binty Topi
17	Bangoura	Aissa Bebe
18	Bangoura	Fatou Goby
19	Bangoura	Aissatou Abidine
20	Touré	Adama

21	Camara	Salé Magath
22	Bangoura	Mari Tombo
23	Camara	Binta Marcel
24	Bangoura	Kadiatou Gbengbe
25	Bangoura	M'Balia Saidou
26	Bangoura	Dana Malick
27	Bangoura	Foudia Batchily
28	Touré	Foudia Adama
29	Bangoura	Kadiatou Amba
30	Camara	Kadiatou
31	Bangoura	Binta Taigbe
32	Bangoura	Adama Bobo
33	Bangoura	M'Mahawa
34	Bangoura	Binta Topi
35	Bangoura	Salématou M'Bappé
36	Camara	Dana Kountché
37	Bangoura	Agbé Chabala
38	Bangoura	Fatoumata Edmond
39	Bangoura	Binty Parfun
40	Bangoura	Binty Pagal
41	Bangoura	Mari Théodor
42	Camara	Mari Bamba
43	Bangoura	Abibatou Sayon
44	Camara	Kadiatou Perto
45	Bangoura	Foula Moussou
46	Soumah	M'gady
47	Camara	Aissatou Bangaly
48	Bangoura	Aissatou Gouly
49	Bangoura	Fatou Silvie
50	Keita	Hawa Taidy

b) Taïdy

<b>N°</b>	<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>
1	Camara	Maya
2	Bangoura	Laissa
3	Camara	N'Gady Aly
4	Keita	Nafi
5	Bangoura	N'Sira
6	Camara	M'Mahawa
7	Keita	Tatou
8	Camara	M'Balou
9	Bangoura	Hawa
10	Bangoura	Mama Nensi
11	Bangoura	Maya Seny
12	Bangoura	Fatou Gouly
13	Bangoura	Matama
14	Camara	Laissa Maya
15	Bangoura	Kadiatou
16	Camara	Mamy
17	Bangoura	Matou Yoré
18	Camara	Binty Sekou
19	Keita	Maimouna
20	Bangoura	Hawa Rastamane
21	Bangoura	Binty
22	Keita	Sekou
23	Camara	Aissata Dah
24	Camara	Fatou
25	Keita	Fatou
26	Camara	Yoto
27	Camara	Mariama
28	Camara	Bety Yoré
29	Bangoura	Ata Konté
30	Camara	Mayadi

**Annexe 7 : Programme réunion-bilan du projet**

**PROJET DE REHABILITATION-COMPENSATION de 68 ha DE MANGROVES DANS LA ZONE DE KAMSAR Juillet 2015 – Juin 2017**

**REUNION BILAN DES ACTIVITES ET DE VALIDATION DE  
LA MISE EN DEFENS DES MANGROVES REHABILITES  
Vendredi 30 juin 2017**

**PROGRAMME DES TRAVAUX**

<b>Horaires</b>	<b>Activités</b>
8 h – 9 h 15	Réception et installation des participants par GPS
9 h 15 – 9 h 20	Présentation de la physionomie de la salle par GPS
9 h 20 – 9 h 30	Présentation du contexte et du programme de la rencontre par GPS
9 h 30 – 9 h 45	Mots de l'autorité sous-préfectorale
9 h 45 – 10 h	Discours d'ouverture de l'autorité communale
10 h – 10h30	Présentation du contexte du projet par GAC
10 h30 – 11h	Petite pause
11h – 11h30	Présentation sur les réalisations/résultats du projet et des documents de mise en défens par GPS
11h30 – 12h	Débat sur la présentation de GPS
12h – 12h15	Discours de clôture de l'autorité communale
12h15	Fin des travaux

**Annexe 8 : Documents préparés pour la mise en défens (Convention locale de GRN, Plan simplifié de GRN, Modèle de délibération pour une mise en défens et modèle de fiche d'infraction)**

NB : Ces documents sont joints séparément au présent corps du rapport.